



FICHE DE POSTE

Médiateur.rice socioculturel.le au sein de la Délégation territoriale du Maroni

Créé en février 2007, le Parc amazonien de Guyane a pour mission de protéger la nature, de valoriser les patrimoines naturels et culturels et d'organiser, avec ses partenaires, un développement économique local adapté aux modes de vie des populations. En plus des missions classiquement dévolues aux parcs nationaux, l'Etablissement public du PAG s'est vu confier certaines missions spécifiques (article L331-15-5 du Code de l'environnement) parmi lesquelles : « *contribuer au développement des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en prenant en compte leur mode de vie traditionnel* » et « *participer à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel dans le cadre du projet de développement durable défini par la charte du parc national* ». Le contexte des territoires concernés par le PAG se caractérise par des communes isolées, parfois une forte croissance démographique, un retard des équipements et services et des freins au développement identifiés, dont un déficit important sur les prérequis au développement. Pour autant, il existe un potentiel local et des perspectives d'activités culturelles remarquable, tant pour les initiatives privées que publiques, mais qui nécessitent un accompagnement et un soutien adaptés, notamment pour engager une dynamique d'intégration dans l'économie formelle.

Résidence administrative : Maripa-Soula

Statut :

Titulaire de catégorie B de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique territoriale ou contractuel de niveau équivalent (CDD de 6 mois, renouvelable).

Missions :

Sous l'autorité hiérarchique du chef de la Délégation territoriale du Maroni (DTM) et fonctionnelle des chefs de services Développement Durable et Patrimoines naturels et culturels, en lien fonctionnel avec les partenaires de l'Etablissement, notamment les membres du Comité de Vie Locale, les associations et collectivités locales, le médiateur.rice DTM assure les missions suivantes :

- Animer de manière participative le réseau des membres du CVL sur le Maroni :
 - Facilitation des échanges entre les membres du CVL (et avec le bureau) sur le Maroni
 - Information et formation des membres au fonctionnement du CVL
 - Information des membres du CVL sur la communication et sur les activités du parc et construction des échanges avec les agents PAG (Agents de développement local notamment)
 - Accompagnement des membres à l'organisation de réunions des conseils d'habitants et à la préparation des réunions internes et externes

- Lien avec le chef du service développement durable pour la coordination technique des opérations et le partage de l'information avec les autres membres du CVL (Oyapock et Centre)

- Appui aux acteurs locaux et agents DTM dans la mise en œuvre des projets culturels : patrimoine bâti et PCI (patrimoine culturel immatériel):
 - Aide à la réalisation et au suivi des projets
 - Organisation de temps d'échanges avec les acteurs locaux
 - Rédaction de notes et supports
 - Organisation d'animations et logistique afférente

- Lien régulier (hebdomadaire) avec la chargée de mission culture et sciences humaines pour partage de l'information, mise en œuvre et suivi des dossiers en cohérence avec la démarche générale de l'Etablissement dans le domaine de la politique culturelle et bonne articulation avec les partenaires institutionnels.

Compétences requises :

- Technicien.ne en animation et/ou médiation socioculturelle, bac + 2, avec si possible, une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation du développement local,
- Connaissances en méthodes d'animation et communication,
- Connaissances du fonctionnement associatif,
- Esprit de synthèse et d'analyse, pratique du reporting,
- Connaissance des populations du Sud de la Guyane et des enjeux culturels liés
- Une connaissance du fonctionnement des parcs nationaux et la pratique de la concertation dans ce cadre serait un plus

Capacités:

- Organisation du travail, autonomie, travail en équipe et en réseau avec les partenaires ;
- Bonnes aptitudes relationnelles et de communication ;
- Ecoute, ouverture d'esprit, capacité à l'innovation, adaptabilité ;
- Capacité, à mobiliser et à fédérer autour d'un projet ;
- Goût et aptitude pour le travail sur le terrain et le relationnel avec les acteurs du territoire ;
- Aptitude au travail en équipe projet
- Permis B souhaité

Echéance de recrutement : 15 mars 2018

Afin de tenir compte du contexte très particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit si nécessaire une évaluation et un entretien avec un jury.

Date limite de candidature : 1^{er} mars 2018

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à l'attention de :

Mr Gilles KLEITZ
Directeur du parc amazonien de Guyane
1 rue Lederson
97354 Rémire Montjoly

A envoyer par courriel à :

recrutements@guyane-parcnational.fr, copie à Gilles FARNY- Chef de la délégation territoriale du Maroni
gilles.farny@guyane-parcnational.fr